



PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 6 novembre 2024

N°33/2021-2026

Présidence de **Mme Floriane WYSS**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du CUBE.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

84 sont présents au moment de l'appel.

16 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers excusés : BOVET Emilie, BUSSLINGER Jean-Hugues, CORNUT Vincent, DA ROCHA Patricia, DOEBELIN Loïc, DUC Vincent, ESMEL Nadège, GASKELL Veronica, GEMPERLI Pascal, GOLAY Laurent, GUEYDAN Philippe, HODEL Catherine, JARDIN Aude, LAMBRIGGER Marc, ROMANENS Logan, WYSS Rita.

DOCUMENTS EN MAINS DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

- Ordre du jour ;
- Préavis de la Municipalité N° 37/11.24 – Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires de la Commune de Morges ;
- Rapport de la Municipalité N° 38/11.24 – Réponse au postulat du groupe PSIG « Pour un plan grand froid coordonné et cohérent » ;
- Préavis de la Municipalité N° 39/11.24 – Demande d'un crédit de CHF 438'000.00 TTC, soit CHF 267'000.00 en 2025 et CHF 171'000.00 en 2026, pour le remplacement de cinq véhicules et engins, par quatre modèles électriques et un à moteur thermique ;
- Rapport N° 29/11.24 de la commission en charge de l'étude du préavis N° 29/9.24 – Demande d'un crédit de CHF 208'000.00 TTC pour la construction d'un trottoir reliant le chemin René-Morax jusqu'à la limite communale avec Echichens ;
- Rapport N° 32/11.24 de la commission en charge de l'étude du préavis N° 32/9.24 – Développement de l'accueil de l'enfance à Morges 2025-2030 - Sortie du réseau AJEMA et création d'un réseau Ville de Morges - Réponse à la motion PSIG intitulée « L'offre en accueil de jour à Morges doit s'accélérer » ;
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation du groupe PLR « Quelle gouvernance des Transports publics de Morges et environs (TPM) ? » ;
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation du groupe PLR « Quel avenir du rail à Morges ? ».

Mme la Présidente Floriane WYSS apporte deux modifications à l'ordre du jour :

Le point 2 devient « Élection d'un membre et d'un suppléant à la Commission des Finances ainsi que d'un membre au Conseil intercommunal de la PRM ».

Au point 8 nouveau, le postulat de M. Jonathan SCHOPFER « Deal de rue : évitons que notre belle Ville de Morges ne devienne Vevey, Lausanne ou Yverdon » est transformé en interpellation, d'entente avec son auteur et le groupe UDC, car il en revêt la forme.

La parole n'est plus demandée et l'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité moins une abstention.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 octobre 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

2. Élection d'un membre et d'un suppléant à la Commission des Finances et d'un membre au Conseil intercommunal de la PRM

COFIN

Suite à la démission de M. William SAARBACH en tant que membre de la Commission des Finances, une place est à repourvoir. Le groupe EMVL propose la candidature de M. Alexandre DE TITTA.

M. DE TITTA était membre suppléant et c'est M. Pascal MARTIN qui est proposé pour le remplacer. Les élections sont tacites.

PRM

Suite à la démission de M. Alexandre DE TITTA en tant que membre du Conseil intercommunal de la PRM, une place est à repourvoir. Le groupe EMVL propose la candidature de M. Pascal MARTIN. L'élection est tacite.

3. Communications du Bureau

- **1^{ère} communication** : Chaque année, le souper du Conseil communal a lieu au mois de janvier. Compte tenu de la situation sanitaire liée au Covid, ce repas avait malheureusement dû être annulé en 2021 et, en 2022, il avait été organisé plus tard dans l'année, soit le 11 mai. En survolant le nombre de participants, on peut constater que la participation a été plus que stable depuis 2020, quelle que soit la date retenue. Celles et ceux qui ont participé au souper en 2022 se rappellent peut-être que nous avons eu la chance de pouvoir profiter de prendre l'apéritif à l'extérieur. Afin de réitérer cela si la météo est clémente et dans l'idée de proposer un menu peut-être moins hivernal, le Bureau vous informe que le souper du Conseil communal n'aura pas lieu en janvier mais plus tard dans l'année. La date sera fixée prochainement et vous sera transmise en temps voulu.
- **2^{ème} communication** : Comme cela a dû vous être communiqué au sein de vos groupes respectifs, les adresses électroniques @morges.ch de chaque membre du Conseil communal ont été transmises à l'Institut de sociologie de l'Université de Zurich qui effectue, sur mandat du Département fédéral de justice et police (DFJP), une enquête sur l'hostilité à l'égard des parlementaires. Vous devriez d'ailleurs avoir reçu aujourd'hui même un lien permettant de participer à l'enquête. Vous êtes évidemment libre d'y prendre part ou non.
- **3^{ème} communication** : Les prochaines votations fédérales auront lieu le dimanche 24 novembre. Le dépouillement sera assuré, comme d'ordinaire, par le Bureau élargi.
- **4^{ème} communication** : L'article 46, alinéa 2 de notre règlement du Conseil communal stipule que « si la commission n'a pas rendu son rapport à la quatrième séance du Conseil suivant le dépôt du préavis, le Conseil est informé ». Ainsi, le Bureau informe ce soir le Conseil qu'un rapport est en souffrance. Il s'agit du rapport relatif au préavis **N° 20/5.24 « Adoption du plan d'affectation 'Morges**

Gare-Nord' et de la servitude de passage public à pied et pour cycles de la Ville de Morges, lié au plan d'affectation 'Morges Gare-Nord' ». Ce préavis a été déposé lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} mai dernier. Le président a été contacté, le rapport sera rendu dès que possible. Le Bureau profite ici de rappeler ce délai et que si une commission ne peut le respecter, elle se doit de prévenir la Présidente du Conseil.

- **5^{ème} communication** : Le Bureau souhaite également rappeler que toute interpellation doit être transmise par écrit et signée par au moins cinq membres du Conseil communal à la Présidente du Conseil lors de la séance durant laquelle l'interpellation est déposée et développée.
- **6^{ème} communication** : Le postulat Nicolas Heredia pour le groupe PSIG « La naturalisation, un privilège de classe ? », déposé lors de la séance du Conseil communal du 4 septembre dernier, d'entente avec son auteur ainsi que son groupe, est transformé en interpellation car il en revêt la forme.

4. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce que la Municipalité a trois communications orales et commence par lire la suivante :

- **Accueil de Morges Région Tourisme à l'Hôtel de Ville**

La Municipalité a le plaisir de vous informer qu'elle développe un nouveau partenariat avec Morges Région Tourisme et va accueillir la Maison du tourisme en son sein, dès l'automne 2025. Situé dans le hall de l'Hôtel de Ville, au rez-de-chaussée du bâtiment, l'office du tourisme bénéficiera ainsi d'une visibilité renforcée dans le cœur historique de la ville, à proximité des commerces, facilitant l'accès à une offre élargie de services tant pour la population de la région, que pour les touristes.

Par cette collaboration, la Municipalité souhaite développer les services offerts aux Morgiennes et aux Morgiens et valoriser son patrimoine bâti. Les habitantes et habitants pourront bénéficier d'horaires étendus et d'un élargissement des prestations actuellement proposées par Morges Région Tourisme. Ces nouvelles offres s'inscrivent dans une volonté de rendre l'Hôtel de Ville plus accessible, en s'adaptant aux besoins croissants de la communauté. Ainsi, Morges Région Tourisme assurera tout au long de la semaine, et le week-end, la vente des cartes journalières CFF et CGN, ainsi que la billetterie du Théâtre de Beausobre. La Ville continuera d'accueillir la population au deuxième étage de l'Hôtel de Ville, au Greffe municipal, pour toutes les autres démarches.

- **Mise à l'enquête publique du projet d'aménagement de la Voie verte pour renforcer la mobilité douce, augmenter la végétalisation, renouveler les infrastructures souterraines et réhabiliter les enrochements sur le quai Igor-Strawinsky**

Madame la Municipale Laure JATON s'exprime en ces termes :

Par la présente, la Municipalité informe le Conseil communal de la mise à l'enquête publique, du 9 novembre au 8 décembre 2024, du projet d'aménagement de la Voie verte pour renforcer

la mobilité douce, augmenter la végétalisation, renouveler les infrastructures souterraines et réhabiliter les enrochements sur le quai Igor-Strawinsky.

Le dossier officiel peut être consulté durant la période d'enquête à la Direction « Urbanisme, constructions et espace public » ainsi qu'au Greffe municipal, durant les heures d'ouverture, place de l'Hôtel-de-Ville 1, ainsi que sur le site internet de la commune www.morges.ch, sous l'onglet « Pilier public ».

Le site internet Morges Avenir www.morgesavenir.ch dédiera également une page à la Voie verte dès le 12 novembre.

Une séance d'information publique Voie verte aura lieu le lundi 11 novembre 2024 à 19 h, au Cube, salle Rubicube.

- **Cérémonie des mérites sportifs 2024**

Madame la Municipale Laetitia MORANDI s'exprime en ces termes :

Par cette communication, nous souhaitons vous informer de la date de la prochaine soirée des Mérites sportifs morgiens. Celle-ci se déroulera le jeudi 5 décembre prochain à 18 h dans la salle Rubicube à Beausobre. Cette cérémonie aura pour objectif premier de mettre en lumière les résultats exceptionnels réalisés durant l'année 2024 par des sportives et sportifs morgiens membres des clubs ou habitant la commune. Le programme de la soirée sera, de plus, complété par une intervention de Madame Céline VAN TILL, athlète élite, double vice-championne paralympique à Paris 2024 en cyclisme sur route.

Pour rappel, cette soirée, dont l'entrée est libre, est ouverte à toutes et tous et est suivie d'un apéritif dinatoire permettant d'échanger avec les athlètes. Vous y êtes donc toutes et tous conviés. Le programme complet, en cours de finalisation, sera disponible sur le site de la Ville dans la rubrique des sports et communiqué à travers les différents canaux de communication de la Ville très prochainement.

Mme la Présidente Floriane WYSS ouvre la discussion.

M. Nicolas HEREDIA émet des réserves sur la relocalisation de Morges Région Tourisme à l'Hôtel-de-Ville même s'il est conscient que les locaux sont actuellement certainement sous occupés et qu'une meilleure efficacité est à chercher. Il rappelle qu'il s'agit d'un bâtiment communal où siège la Municipalité ainsi que les commissions du Conseil communal et que la réception est là pour informer les citoyens de la Ville sur des thématiques spécifiques aux Morgiennes et aux Morgiens alors que Morges Région Tourisme s'adresse à une population plus globale.

Il espère que cette reconfiguration des locaux ne se fasse pas au détriment des collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale et que cela ne pèse ni l'accessibilité ni la qualité de l'information pour les Morgiennes et les Morgiens. Il estime que l'Hôtel-de-Ville est avant tout un bâtiment destiné à la population morgienne et non un outil de promotion touristique.

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond que la Municipalité a évalué ce projet et a été attentive aux préoccupations soulevées par M. HEREDIA. Elle apporte une précision concernant le personnel de l'administration communale : aujourd'hui ce sont des réceptionnistes qui se trouvent dans le hall d'accueil et qui redirigent les gens pour des questions spécifiques, soit au Greffe, au service des constructions ou au service des finances, qui ont chacun leur réception.

De plus, la Municipalité a mis en place la possibilité pour la population de prendre rendez-vous avec les directions des services pour répondre à ses besoins et attentes. Par ailleurs, elle sera attentive à ce que l'accessibilité ainsi que la qualité de l'information soient garanties.

En partenariat avec Morges Région Tourisme, le hall de l'Hôtel-de-Ville sera également ouvert le samedi durant les heures d'ouverture du marché et permettra aux usagers de venir retirer les cartes CFF ou les billets pour le théâtre de Beausobre, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, la Municipalité tirera un bilan de cette mesure. Si la Municipalité communique aujourd'hui sur ce projet, malgré que la mise en œuvre soit prévue pour octobre 2025, c'est par souci de transparence car l'information sera rendue publique prochainement.

M. Marc-Emmanuel CRIPPA rejoint les propos de M. Heredia et souhaite amener une question complémentaire. Il connaît bien les locaux actuels de Morges Région Tourisme, qui sont spacieux, disposent d'une salle de conférence et d'un grand bureau en plus de la réception. Il lui semble que le hall de l'Hôtel-de-Ville soit trop étroit pour accueillir tout cela, sans compter leur cuisine et les autres commodités. Il ne comprend pas le déménagement et espère que Morges Région Tourisme est en accord avec cette solution. Il demande à la Municipalité quelle va être l'affectation future des locaux de Morges Région Tourisme

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond que la Municipalité a déjà reçu des demandes de personnes intéressées par la location de cet espace et que la réflexion est en cours afin que ces locaux soient occupés en octobre 2025. Le Conseil sera informé de la suite de cette démarche en temps utiles.

5. Communications des associations intercommunales

La parole n'est pas demandée.

6. Préavis de la Municipalité

N° 37/11.24 Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires de la Commune de Morges – 1^{re} séance de commission : jeudi 14 novembre 2024 à 18 h 30, Salle des Pas perdus. **Présidence PLR.**

Les commissaires sont :

- Annabelle AMSLER
- Véronique DESSAUX-HADORN
- Frédéric EGGENBERGER
- Veronica GASKELL
- Patrick ZURN
- Béatrice GENOUD
- Jonathan SCHOPFER

N° 38/11.24 Rapport en réponse au postulat du groupe PSIG « Pour un plan grand froid coordonné et cohérent » – 1^{re} séance de commission : lundi 18 novembre 2024 à 18 h 30, Salle Henri-Perregaux. **Présidence PLR.**

Les commissaires sont :

- Marc-Emmanuel CRIPPA
- Camille ROBERT
- Clémence LANGONE
- Pascal MARTIN
- Ruijia WANG
- Maxime DUC
- Alexandre GANNA

N° 39/11.24 Demande d'un crédit de CHF 438'000.00 TTC, soit CHF 267'000.00 en 2025 et CHF 171'000.00 en 2026, pour le remplacement de cinq véhicules et engins, par quatre modèles électriques et un moteur thermique – 1re séance de commission : mardi 26 novembre 2024 à 18 h 30, Salle Léman, Riind- Bosson 14. **Présidence PSIG.**

Les commissaires sont :

- Olivier KALUZNY
- Nicole JUFER TISSOT
- Raphaël DE GOUMOENS
- Gilles MILLIOUD
- Marc TISSOT
- Eeva KARTANO
- Philippe GUEYDAN

7. Rapports de commission

- **N° 29/11.24** Demande d'un crédit de CHF 208'000.00 TTC pour la construction d'un trottoir reliant le chemin René-Morax jusqu'à la limite communale avec Echichens.

M. Yvan CHRISTINET, président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis N° 29/9.24 de la Municipalité – Demande d'un crédit de CHF 208'000.00 pour la construction d'un trottoir reliant le chemin René-Morax jusqu'à la limite communale avec Echichens ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :
(Unanimité)

1. d'adopter le projet de réalisation d'un trottoir entre le chemin René-Morax et la limite communale avec Echichens soumis à enquête publique du 19 avril au 18 mai 2024 ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 208'000.00 pour la réalisation d'un trottoir entre le chemin René-Morax et la limite communale avec Echichens ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante.

- **N° 32/11.24 Développement de l'accueil de l'enfance à Morges 2025-2030 – Sortie du réseau AJEMA et création d'un réseau Ville de Morges – Réponse à la motion PSIG intitulée « L'offre en accueil de jour à Morges doit s'accélérer »**

Mme Mélanie MOJON, présidente-rapporteuse de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. Stéphane DEWARRAT s'exprime en ces termes :

« Une question à la Municipalité :

Les places d'AREMS n'utilisent des locaux qu'à la pause de midi, et sans le mercredi, soit quatre midis seulement par semaine. N'y aurait-il pas une piste pour augmenter notre capacité d'accueil parascolaire et permettre de recevoir des enfants le matin, l'après-midi, voire même le mercredi dans un concept UAPE dans une partie de ces lieux ?

Merci à la Municipalité de répondre à cette question précise. Le reste de mon intervention est plutôt pour vous chers collègues, pour vous forger vos avis divers sur notre vote final ce soir.

La question qui nous est soumise ce soir concerne différents aspects de la vie enfantine, d'une part le préscolaire et d'autre part le parascolaire.

Concernant le préscolaire, je note que Vufflens-le-Château à sa propre crèche, en collaboration avec Chigny. Dans le préavis, p.14, il semble que ces communes ont annoncé leur sortie, mais leur sortie est effective.

Pour sortir de l'AJEMA, la Municipalité de Vufflens-le-Château a présenté un préavis de deux pages et demie, le 7 novembre 2022. Leur Conseil général du 5 décembre a entériné ce retrait de l'AJEMA au 31 décembre 2022, tout cela donc en moins de deux mois. Cela a été précédé en novembre 2021 d'une demande de crédit d'étude (20'000.-), d'un crédit de construction (1,2 mio) pour une crèche de 22 places en avril 2022, puis d'un crédit complémentaire de 252'000.- en novembre 2022 pour finalement porter à 35 places la capacité d'accueil. Le 7 août 2023, la crèche « La Vufflantine » ouvre, soit 22 mois entre la demande de crédit d'étude et la mise à disposition de cette nouvelle capacité d'accueil.

Il est nécessaire que les communes avoisinantes aient également leur propre structure communale pour la petite-enfance et ne se reposent pas uniquement sur notre Ville centre.

Vufflens-le Château l'a fait de sa propre initiative, en motivant une petite commune voisine à y participer, Chigny.

Est-ce que c'est par communiqué de presse qu'on communique maintenant à nos voisins ? Cela me surprend énormément ! Des élus souhaitent qu'on puisse accueillir le plus possible de gens de cultures aussi variées que diverses et aujourd'hui, on tourne le dos à nos voisins directs, il y a quelque chose qui ne va pas. Parmi les parents habitant les communes avoisinantes, il y a des gens qui travaillent à Morges. Ces parents devront-ils trouver une solution plus éloignée pour que l'on soit certain qu'ils doivent revenir en voiture dans notre ville ? Je suis convaincu qu'il y a également des parents morgiens qui ont leur enfant dans une structure d'un village voisin, devront-ils rapatrier leur enfant sur une place pas encore libérée au 1^{er} janvier 2026, Morges n'étant plus dans le réseau ?

Après déjà quelques autres projets pour lesquels nos voisins nous regardent de travers, cette sortie de l'AJEMA me semble une concrétisation de plus, dont nos voisins seront éminemment critiques. Comment faire revenir à la table des discussions pour d'autres projets que nous souhaitons prochainement développer ? On marche à mon avis sur des œufs.

J'ai vécu et je comprends l'urgence qu'on a de trouver des solutions pour les nouveaux parents, mais je peux vous assurer que ce stress des files d'attente revient à chaque changement de structure, imposé par la scolarité, une séparation dans un couple ou un simple déménagement dans Morges, celle-ci étant scindée en deux structures scolaires dont les accueils parascolaires sont liés. Ce nouveau projet ne résoudra pas d'un coup de baguette magique une administration parfois en peine à trouver des solutions de garde, malgré les énormes efforts que nos employés produisent.

Je viens sur le parascolaire. Petit retour en arrière : en septembre 2009, le peuple vaudois a plébiscité par 70,81% la journée continue. Cela fait donc plus de 15 ans. Est-ce que je vous rappelle le texte de l'article 63a de notre Constitution cantonale, qui est clair et limpide ?

Ne serait-ce pas une piste pour mutualiser des places sur la pause de midi, une place pourrait nourrir deux enfants à des horaires décalés. Je suis certain que vous êtes nombreux ici à avoir connu cela dans vos études post-obligatoires. Ce n'est pas le débat ici sur la journée continue, mais c'est un facteur de plus pour augmenter nos capacités d'accueil sur la pause de midi. Je suis conscient que cela nécessiterait peut-être plus de place en fin de journée dans l'accueil parascolaire, mais celui-ci serait « concurrencé » par une offre qui pourrait certainement s'étoffer également dans le domaine des activités parascolaires : sport, musique, cours facultatifs, etc., animées essentiellement par les associations et des structures privées ou publiques.

J'aurais presque souhaité ce soir le renvoi à la Municipalité de ce préavis, afin qu'une étude d'un projet plus collaboratif avec les communes avoisinantes soit présenté et, à la lecture du rapport de la CoFin que les aspects financiers soient plus clairs et mieux développés. Si quelqu'un le demande, je serai peut-être prêt à le soutenir, en attendant et en imaginant que ce projet passe la rampe, j'émetts deux vœux, dont j'espère que la Municipalité prendra à bras le corps :

- a) accélérer les démarches nécessaires à la mise en place de la journée continue ;
- b) que la Municipalité contacte officiellement les communes avoisinantes ou/et celles de l'ASIME pour une ou des collaborations dans l'accueil pré et parascolaire, dans la création, le

financement et l'organisation de nouvelles et des actuelles structures d'accueil. »

M. le Municipal Vincent JAQUES répond partiellement à l'intervention de M. DEWARRAT qui lui a été transmise en amont mais étoffée depuis.

Le premier point de réponse concerne l'accueil à la journée continue qui fait partie des préoccupations de la Municipalité de Morges mais aussi du comité de direction de l'ASIME qui travaille en collaboration avec les établissements scolaires pour affiner les possibilités de mettre en place un accueil à la journée continue. Cette organisation dépend donc prioritairement de l'école, avec l'appui de l'ASIME.

S'agissant de la Ville de Morges, les infrastructures qui se trouvent sur la zone de Beausobre ont été dimensionnées, pour permettre, il espère dans un avenir proche, la mise en place de cet accueil à la journée continue. Toutefois, ce sujet ne fait pas partie du préavis soumis au vote ce soir.

Concernant Vufflens-le-Château, la structure mise en place par la commune ne fait pas partie du réseau AJEMA, puisqu'à l'instar de la Commune de Chigny, elle a quitté le réseau pour proposer une offre d'accueil directement à sa population, qui n'est d'ailleurs pas forcément calquée sur la politique tarifaire actuelle du réseau AJEMA. L'ensemble des accueils n'est pas réuni pour permettre à Vufflens-le-Château ou à Chigny de créer leur propre réseau.

Il a été évoqué la question de la collaboration avec les communes avoisinantes, notamment celles de l'ASIME. Il est clair pour la Municipalité qu'il n'était pas question de discuter avec les communes voisines avant que le Conseil n'ait confié ses intentions dans le cadre de la création d'un futur réseau morgien. Ce n'est évidemment pas non plus par communiqué de presse que la Municipalité a informé de son projet, puisque ce n'est pas au sein de l'ASIME que ces informations ont été communiquées mais lors de séances du Conseil intercommunal de l'ARASMAC qui accueille en son sein l'organisation du réseau AJEMA. Cette information a été faite de manière qualitative et toutes les communes de l'ARASMAC ont été informées avant même le dépôt du préavis de la Municipalité.

Même si ceci n'est pas l'objet du préavis de ce soir, concernant la mutualisation et les équipements liés au restaurant scolaire qui ne sont ouverts que durant la pause de midi, ils servent déjà aujourd'hui de salles supplémentaires pour les UAPE en fin de journée pour permettre aux élèves de faire leurs devoirs dans un espace moins bruyant.

Depuis la rentrée 2024, le Service de l'enfance teste au Bluard une mutualisation du restaurant scolaire, puisque l'UAPE a augmenté sa capacité d'accueil, uniquement les après-midis, pour pouvoir utiliser l'espace que le restaurant scolaire occupe à midi. L'enjeu réside dans le fait que les parents préfèrent très souvent une solution unique avec un contrat avec une UAPE plutôt qu'une solution pour le midi et une solution pour l'UAPE. De plus, les restaurants scolaires sont aménagés de manière à accueillir un maximum d'enfants à midi ce qui fait que le nombre d'enfants qui pourrait être accueilli en UAPE dans les mêmes espaces est assez moindre, puisqu'il n'y a pas d'espace de jeu par exemple mais uniquement des places pour consommer un repas. Le Service de l'enfance est conscient de ces prérogatives et veille à rationaliser l'utilisation des locaux chaque fois que c'est possible.

Mme Camille ROBERT, en tant que membre de la commission chargée de l'étude de cet objet, répond par la négative à la question de M. DEWARRAT de savoir si des enfants de Morges étaient accueillis dans d'autres communes du réseau AJEMA.

Concernant la collaboration avec les autres communes, la commission était convaincue par l'efficacité que peut apporter une gouvernance par la Ville, une maîtrise de ses projets, car sortir du réseau AJEMA pour créer une structure intercommunale qui rencontrera les mêmes difficultés qu'actuellement ne semble pas opportun.

Au nom du parti socialiste, elle remercie la Municipalité pour ce préavis qui répond à la motion qui avait été déposée par le groupe PSIG pour répondre à l'offre en accueil de jour à Morges. Le rapport de commission met très bien en avant que c'est une politique publique qui touche de nombreuses familles et les préoccupe. De nombreuses insatisfactions sont dues aux listes d'attente et le groupe espère que ce préavis permettra d'amener les choses dans le bon sens, d'autant plus dans une période de hausse des coûts de la vie, d'inflation, de coûts des loyers etc., deux salaires sont nécessaires pour faire tourner son ménage. L'accueil de jour est en ce sens une politique indispensable pour la conciliation vie professionnelle-vie privée et pour l'égalité des chances. Le parti socialiste soutiendra ce préavis et invite le Conseil à faire de même.

M. Jean-Bernard THULER n'est pas favorable à la « municipalisation » de l'accueil de l'enfance à Morges, pour les raisons suivantes : selon le préavis N° 32/9.24 traitant de la réponse à apporter à la motion PSIG intitulée « L'offre en accueil de jour doit s'accélérer », les faits soulignés dans ce préavis démontrent une constante évolution des paramètres à prendre en considération pour un accueil de qualité dans notre région. Il a relevé les points suivants : le pourcentage des mères actives professionnellement a fortement augmenté, pour atteindre 80% ces dernières années, selon l'OFS. Le taux d'activité des pères s'est maintenu à un niveau très élevé tout au long de la même période. Ce qui rejoint les propos de Mme ROBERT, soit que pour s'en sortir il faut bientôt mettre deux salaires dans notre porte-monnaie.

La distance entre lieu de résidence et lieu de travail péjore les ressources de garde au sein des familles élargies. La pluralité des familles (monoparentales, plurielles, recomposées), l'exigence d'un accueil de qualité, conciliant vie de famille - vie professionnelle, dimension socio-éducative, égalité des chances, égalité des genres et l'intégration. Le rôle essentiel de dépistage et de prévention assumé par les centres de vie infantile, sans oublier que ce secteur d'activité est encadré par les normes de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) découlant de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJ).

Dans les années 80, pour répondre à la demande des familles, les parents se sont constitués en association, par exemple pour Morges la Bergerie ou la Cajole. Initiatives privées, qui ont par la suite été « municipalisées », grâce notamment à la motion CACHIN.

Fort de l'évolution croissante en place et pour répondre à un financement important, impactant les budgets communaux, le Grand Conseil vaudois, dans un souci d'efficacité, décide sur une proposition de Mme COHEN DUMANI, la création de la Fondation pour l'accueil de jour de l'enfance, la FAJE, qui inclut une participation financière du secteur privé, au développement et au fonctionnement des lieux d'accueil. Pour des raisons qualitatives et quantitatives une mise en place de réseau d'accueil de jour favorise la gestion de structures adaptées et offre une prise en charge administrative pour l'ensemble d'une région, garantissant un accueil de qualité selon les exigences professionnelles et bien entendu le respect des normes en vigueur. Pour Morges, c'est le réseau AJEMA qui est mis en place.

Le fait de vouloir quitter le réseau AJEMA a pour conséquence d'affaiblir ce dernier, de disqualifier son travail, et de le contraindre à réduire la voilure et de remettre en question son organisation voire sa raison d'être. C'est répondre à une motion sociale par une mesure qui va à l'encontre des notions de partage et de solidarité qui sont l'ADN de l'identité socialiste. Il y voit un glissement des valeurs vers un horizon qu'il qualifierait de républicain. On défend son pré carré au détriment des autres.

Dans son rapport, la commission nous informe que le réseau ne parvient plus à répondre aux besoins spécifiques de la population morgienne. Mais le rapport ne dit pas en quoi consiste ces besoins spécifiques des Morgiens et des Morgiennes. Il nous informe que le réseau est peu réactif, mais en quoi est-il peu réactif ? Ce même rapport affirme que l'AJEMA ne peut que difficilement répondre aux exigences spécifiques des familles morgiennes. Alors, quelle est la différence entre une demande de prise en charge d'une famille morgienne, et celle d'une famille résidant à Lonay, Lully ou St-Prex ?

De plus, le rapport nous affirme que le Conseil communal pourra également veiller à ce que ce nouveau réseau soit en adéquation avec les exigences de la population, sans nous préciser quelles sont ces exigences et sur quelle base nous devons intervenir. Si c'est du nombre de places dont il est question, en effet, le fait de quitter le réseau va comme par magie créer environ 70 places disponibles pour les familles morgiennes dès sa création. Sans compter les places que les Morgiens devront quitter dans les garderies ne faisant plus partie du réseau. Que cette décision a privé les parents hors réseau de 70 places disponibles, ce qui représente environ une centaine de familles. Le développement annoncé par le futur réseau comme les chiffres de la Commission des Finances le souligne dans son rapport, ne va pas se faire sans les budgets qui vont avec, la création de 4.5 ETP annoncée devra être financée, on ne fait pas de côtelette sans casser des bœufs.

Plutôt que de contribuer à l'amélioration du réseau existant, dont on fait partie et dans lequel nous sommes en mesure d'apporter notre contribution à son fonctionnement, la Municipalité nous propose de créer son propre réseau, en faisant fi de la solidarité intercommunale, et des structures administratives existantes. C'est désolant et cela va à l'encontre d'une politique commune et cela souligne un repli sur soi du genre « y en a point comme nous, on va faire mieux que les autres. » Marque d'une volonté communautariste, cousine des thèses de l'union démocratique du centre, quand celle-ci nous conduit à une non-adhésion de la communauté économique européenne avec tout ce que cela comporte de solide et de défaillant.

Il invite à reconsidérer la pertinence de ce préavis et à refuser les conclusions du préavis et celles de la commission. Il invite la Municipalité à répondre à la motion du groupe PSIG avec une approche collaborative et en partenariat avec le réseau AJEMA, de manière à répondre à la demande et à la satisfaction des familles de Morges et de sa région. Vous voulez réinventer la roue et cela sera sans la majorité des élus du POP de ce Conseil.

M. le Municipal Vincent JAKUES répond que la création de ce réseau par la Ville de Morges s'inscrit dans un contexte dont la Ville n'est pas à l'origine. Il rappelle que Vufflens-le-Château et Chigny ont déjà quitté le réseau AJEMA et que les communes suivantes le quitteront au milieu de l'année prochaine, soit : Gimel, St-Oyens, Saubraz, Bougy-Villars, St-Livres, Aubonne, Lavigny, Etoy, Féchy, Allaman, Buchillon. Cette décision sera entérinée par le Conseil intercommunal de l'AJEMA d'ici deux semaines. Les statuts sont votés par les Conseils généraux et communaux. C'est donc la première scission importante d'une douzaine

de communes à l'Ouest du district qui prend son envol pour réunir une volonté commune d'administrer l'accueil de l'enfance.

La commune de St-Prex qui comporte un peu plus de 6'000 habitants a elle aussi fait savoir qu'elle quittait le réseau AJEMA dans la même temporalité que Morges pour rejoindre un autre réseau existant. Sont en préparation du départ du réseau AJEMA les communes d'Echandens, de Lonay, de Denges et de Préverenges. Ces discussions sont bien engagées, même si formellement elles ne sont pas encore décidées.

La Ville de Morges, lorsqu'elle a informé le réseau AJEMA et le Conseil intercommunal de l'ARASMAC n'était de loin pas la première commune à annoncer vouloir reprendre à son compte l'accueil de l'enfance avec le respect des valeurs indiquées par M. THÜLER car il n'y a rien à redire sur le plan pédagogique et organisationnel par rapport à tout ce que le réseau AJEMA a pu mettre en place.

M. THÜLER a cité la Fondation d'accueil de jour des enfants, que M. JAKUES connaît bien puisqu'il est membre du Conseil depuis 2012 et il est clair que cette Fondation est tout à fait au courant des démarches que la Ville de Morges est en train d'effectuer tout comme elle est au courant des démarches accomplies par les dix-sept autres communes du district de Morges, qui sont aujourd'hui dans des réflexions analogues à celles de Morges.

Il y a toutefois une petite différence notable, c'est que la Ville de Morges est une ville de presque 18'000 habitants et pour la première fois dans son histoire la Fondation d'accueil de jour des enfants a indiqué comme condition de reconnaissance un périmètre de population équivalent à environ 10'000 habitants pour révéler la pertinence de la création ou de l'organisation d'un réseau. On voit que Morges avec 18'000 habitants a largement atteint la taille critique pour prétendre à la gestion d'un réseau propre à ses administrés. Il ne s'agit pas d'un coup de canif à la solidarité, parce que si coup de canif il y a eu, seize autres communes du district nous ont précédé. Ce qui compte aujourd'hui c'est une transition en douceur, la qualité des prestations, la clarté de l'information et des soins qui seront prodigués aux enfants qui nous seront confiés.

Mme Nicole JUFER TISSOT souhaite amener un éclairage différent. Elle travaille dans le contexte de l'accueil de jour depuis la création du réseau en 2009 à la fois comme cheffe de service à Préverenges et aujourd'hui en tant que secrétaire municipale, elle est très au fait de ce qui se passe. Elle rappelle que le réseau AJEMA est un but optionnel de l'ARASMAC avec, à sa tête, un Comité directeur formé de sept membres, et que sur les sept membres il y en a quatre qui sont membres de grandes communes, soit Aubonne, Morges, Préverenges et Saint-Prex, qui partent. Il n'y a pas eu de volonté de la part de ces communes de mener une réflexion commune pour créer un réseau, chacune part de son côté et les petites communes avoisinantes, membres de l'ASIME sont laissées en plan. Ces communes doivent en une année trouver une solution pour créer un réseau sur les cendres de l'AJEMA et elle rejoint les propos de son collègue POP, elle trouve qu'il y a un problème. C'est-à-dire que ces grandes communes au lieu de prendre leurs responsabilités ont choisi de partir, et elle trouve cela très dommage. Sur le fond, elle soutient la création de ce réseau morgien mais sur la forme non. Elle demande à la Municipalité si elle est consciente des risques et des dégâts que cette prise de position peut causer en termes de collaboration avec les autres communes.

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond que la Municipalité a réalisé une étude pour connaître la meilleure manière d'avancer par rapport à l'accueil de jour des enfants et à la suite de cette étude qui a été commandée et restituée à la Municipalité, il a été décidé de

quitter le réseau AJEMA, d'où le préavis soumis au Conseil qui fixe un plan de développement et un taux de couverture, et ce vers quoi la Ville souhaite aller. La Municipalité est tout à fait ouverte à la discussion avec les communes de l'ASIME, frontalières ou de la couronne morgienne. Ce n'est pas parce que la Ville de Morges crée un réseau morgien que cela définit totalement le contour de ce réseau. La Municipalité est tout à fait ouverte à rencontrer ces communes et à traiter avec elles au cas par cas. Le fait que la gouvernance soit gérée par l'administration morgienne n'exclut pas des collaborations au travers de partenariats de conventions ou d'autres formes.

M. Michael FRANCESCATO informe que le groupe PLR soutient pour une grande majorité ce préavis. Le groupe se réjouit de lire dans le préavis qu'après avoir fait du surplace entre 2015 et 2021, le nombre de places à disposition pour les enfants en Ville de Morges s'est continuellement développé à partir de 2021. La volonté de maintenir une collaboration avec les communes avoisinantes est également une préoccupation. En tant que Ville centre, nous avons des avantages mais aussi des devoirs et la sortie du réseau AJEMA doit se faire tout en offrant des possibilités à court terme aux enfants de rester dans la Ville de Morges et à plus long terme des accords et conventions doivent se faire avec les communes pour permettre aux familles qui vivent dans ces communes de pouvoir profiter des structures qui sont en place à Morges. La Ville a la capacité et la responsabilité de tendre la main à ses voisins.

L'autre point qui inquiète le PLR Ville de Morges sont les coûts annoncés à long terme. Bien que le besoin de créer des nouvelles places ne soit pas remis en cause et que le fait que les deux parents travaillent dans la plupart des foyers soit une réalité, le PLR reste attentif à la hausse des coûts annoncée pour 2029. Afin de maîtriser les dépenses tout en conservant cette prestation, il paraît opportun de mener une réflexion visant à se concentrer sur ce qui est nécessaire et indispensable pour le fonctionnement de la Ville.

Le groupe PLR soutiendra, dans sa majorité, le préavis en émettant les vœux précités, soit le maintien d'une collaboration avec les autres communes et une gestion attentive des dépenses à venir pour la Ville.

Mme Camille ROBERT relève que le groupe a constaté peu de temps avant la séance que, dans les conclusions du rapport, il n'est pas cité qu'il est répondu à la motion du groupe PSIG « L'offre en accueil de jour doit s'accélérer ». C'est pourquoi elle dépose un amendement qui ajoute un point 5 aux conclusions du rapport : de dire qu'il est ainsi répondu à la motion du groupe PSIG « L'offre en accueil de jour doit s'accélérer ».

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'amendement de Mme Camille ROBERT : 74 OUI, 1 NON, 7 abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis N° 32/9.24 de la Municipalité amendé,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission en charge de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(56 OUI, 4 NON, 23 ABSTENTIONS)

1. de valider le plan de développement 2025-2030 présenté dans ce préavis ;
2. de renoncer au but optionnel de l'ARASMAC (soit de quitter le réseau AJEMA) ;
3. d'accepter la création d'un réseau d'accueil de jour « Morges » au 1^{er} janvier 2026 ;
4. d'accepter le plan des postes du réseau, soit 4.5 EPT ;
5. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion du groupe PSIG « L'offre en accueil de jour doit s'accélérer » ;
6. de prendre acte du rapport.

8. Initiatives des membres du Conseil communal

M. Jonathan SCHOPFER lit le texte de l'interpellation qu'il dépose au nom du groupe UDC « Deal de rue : évitons que notre belle Ville de Morges ne devienne prochainement Lausanne, Vevey ou Yverdon ». Le texte se trouve en annexe du procès-verbal.

9. Interpellation Jonathan MULLER au nom du groupe PLR « Quel avenir du rail à Morges ? » – Réponse écrite de la Municipalité

M. Jonathan MULLER remercie la Municipalité pour sa réponse écrite concernant les questions soulevées et la remercie également sur le fond pour les actions déjà entreprises notamment en ce qui concerne la représentation des intérêts de la Ville auprès des autorités cantonales.

L'importance d'une desserte morgienne attractive va rester à l'avenir un sujet central pour la qualité de vie et le report modal. Cela est vrai pour la population de notre Ville mais aussi pour celle de toute une région qui regarde vers Morges et sa gare pour rejoindre les autres pôles nationaux et cantonaux. C'est pourquoi le groupe PLR soumet à l'approbation du Conseil la résolution suivante :

« Le Conseil communal de Morges encourage la Municipalité dans ses démarches futures visant à garantir que la gare de Morges bénéficie à tous les horizons temporels de liaisons directes et attractives en direction des différents pôles nationaux et cantonaux ainsi que d'une desserte régionale en phase avec les besoins de la population. Ceci tant dans l'objectif de contribuer à l'attractivité de la Ville qu'au report modal. »

Vote sur la résolution : 74 OUI, 1 NON, 8 abstentions

10. Interpellation Michael FRANCESCATO au nom du groupe PLR « Quelle gouvernance des TPM ? » – Réponse écrite de la Municipalité

M. Michael FRANCESCATO remercie la Municipalité pour la réponse fournie et détaillée aux différentes questions. Il a pris note avec satisfaction que des mesures ont déjà été prises par la Municipalité ces dernières années pour professionnaliser la gestion et le suivi des affaires des TPM. Il se réjouit que la COFIN ait eu un premier échange la semaine passée et il espère que la COGEST pourra avoir un œil sur les documents et les différents indicateurs dès l'année prochaine.

11. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce deux réponses orales qui sont données par M. le Municipal Laurent PELLEGRINO et annexées au procès-verbal, soit :

- Réponse orale aux questions de Mme Camille Robert « Promotion des logements abordables et initiative communale – est-ce une priorité de la Municipalité ? »
- Réponse orale à la question de M. Pascal Gemperli « Ouverture du nouveau Collège de Chanel et sécurité routière »

Mme la Présidente Mme Floriane WYSS ouvre la discussion sur ces réponses.

Mme Camille ROBERT remercie la Municipalité et se réjouit de prendre connaissance du préavis concernant l'initiative communale sur les logements au mois de décembre.

12. Simples questions, vœux et divers

M. Jonathan SCHOPFER aborde le sujet de la fermeture des offices postaux récemment annoncée par voie de presse, dont celui de St-Prex et Lully, pour ne pas toutes les citer. Ses questions sont les suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle conscience que ces fermetures vont augmenter les trajets de nos voisins jusqu'à la poste de Morges ? Donc une augmentation de la circulation, dans un quartier déjà surchargé.
2. La Municipalité a-t-elle envisagé de s'unir avec les communes touchées par ces fermetures afin d'envoyer un message fort à la Poste, comme cela a été le cas avec les CFF ?

M. Joseph WEISSEN s'exprime en ces termes :

Une zone à 30 km/h c'est bien et je suis globalement satisfait avec le nouvel aménagement de la rue Louis-de-Savoie. Toutefois, sans passage pour piétons j'affirme que ça fait peur aux personnes âgées, aux handicapés, aux parents et même aux automobilistes. Je suis installé à Morges depuis 40 ans. Je suis vieux, je parle avec mes contemporaines et mes contemporains et je confirme que la traversée est dangereuse.

Selon la presse quotidienne, un capitaine de la PRM précise que la pose de passages piétons en zone 30 est possible.

Question à la Municipalité :

- Quand la Municipalité posera-t-elle des passages piétons près du temple, de l'église catholique, de l'Hôtel de Ville et enfin la Fondation Bolle ?

Deuxième sujet : vieillir chez soi. Le 1^{er} octobre 2024, à l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées, le Département de la Santé et de l'Action sociale (DSAS) du Canton de Vaud organisait à Beaulieu la deuxième conférence dans le cadre de « Vieillir 2030 » qui avait la thématique « âges et citoyenneté ». Lors de cet événement, j'ai eu l'honneur de participer à l'atelier « choisir son lieu de vie, une manière de rester autonome pour les personnes âgées ».

Pro Senectute Vaud présentait le projet « Vieillir chez soi » qui vise à adapter les logements des seniors de la Ville de Morges, en partenariat avec les acteurs immobiliers et ambitionne de renforcer les solidarités de proximité au sein de l'immeuble.

J'ignorais le projet de la Ville de Morges. En revanche, je connaissais un préavis municipal de la Ville de Gland de l'année 2022 concernant un projet « Vieillir chez soi ». Maintenant, je découvre dans le budget de la Ville de Morges 2025, page 132, une augmentation due au projet « Vieillir chez soi ». Je m'en réjouis !

Questions à la Municipalité :

1. Pourquoi la Municipalité n'a pas rédigé un préavis concernant le projet vieillir chez soi ?
2. La Municipalité pourrait-elle informer davantage le Conseil Communal sur le projet « Vieillir chez soi » ?

M. Nicolas HEREDIA rejoint les propos de M. Jonathan SCHOPFER concernant la fermeture des offices postaux du district et cite toutes les communes concernées. Ayant vécu à Sévery, il sait ce qu'implique la fermeture d'un office postal local. En effet, lorsque l'office de Sévery a fermé ses portes c'est à Pampigny que les citoyens étaient invités à se rendre. Puis, l'office de Pampigny a fermé également, entraînant sa clientèle à Apples qui aujourd'hui disparaît à son tour. Comment imaginer que toute une partie de la population doive se rendre sur le bas du district pour poster un recommandé ? L'aspect logistique est considérable mais il faut aussi tenir compte de la perte du lien social, de l'identité villageoise, c'est un non-sens écologique sans compter les pertes d'emploi potentielles que ces fermetures vont occasionner.

Et Morges est aussi concernée. La Municipalité a communiqué en début d'année que le partenariat entre la pharmacie de la Gottaz et la Poste arrivait à échéance. A l'époque, il y avait trois offices postaux en Ville de Morges. Aujourd'hui, il n'en reste qu'un, un partenariat et un à l'article de la mort, si ce n'est déjà mort. La question se pose, jusqu'où va-t-on aller ? Est-ce que Morges aura encore un office postal ?

Le parti socialiste ne compte pas rester les bras croisés et laisser mourir ce service public essentiel dans un silence assourdissant. C'est pourquoi il pose la question suivante à la Municipalité :

La Municipalité a-t-elle pris contact avec les autres Municipalités touchées par les annonces de fermeture afin d'élaborer une stratégie commune et de peser de manière plus importante dans les négociations avec la Poste ? Plus qu'une question c'est un vœu que le PSIG formule. Il souhaite une position forte, commune et cohérente de la part de la Municipalité et des autres Municipalités du district. Malgré la faible marge de manœuvre des communes, le PSIG est convaincu qu'ensemble nous sommes plus forts. « Un pour tous, tous pour un ! », c'est la devise que l'on peut lire sous la coupole fédérale. Il invite à s'unir contre ces décisions iniques et pour que la Poste arrête de se plier au dictat de la rentabilité et réponde en premier lieu aux besoins de sa population.

Mme la Syndique Mélanie WYSS informe M. HEREDIA, pour répondre concrètement à sa question, qu'elle était ce lundi au comité de l'ARCAM et elle a pu échanger avec ses collègues syndics, des discussions ont eu lieu entre les communes sur le sujet de ces fermetures d'offices postaux.

La discussion avec la COOP est toujours en cours concernant l'avenir des offices postaux à l'Ouest du territoire, un certain nombre de solutions sont à l'étude et les pourparlers ne sont pas encore terminés. Elle s'était engagée à revenir vers le Conseil pour l'informer de la situation quand cela serait plus clair, ce n'est toujours pas le cas.

Elle a évoqué avec ses collègues syndics la manière dont ces fermetures se sont passées pour Morges, les marges de manœuvre qui existent, quand bien même elles sont faibles. Elle rappelle que la situation reste unique pour chaque commune. En tant que membre des « 50 de l'UCV », elle a pu aborder la question de savoir si les communes vaudoises allaient entamer une action par rapport à ces fermetures annoncées. Ce qu'il ressort des discussions est que chaque commune a une situation particulière et que certains partenariats avec les commerces locaux, mis en place par la Poste, donnent globalement satisfaction.

Pour la suite des échanges et des discussions, la volonté est clairement de se mettre ensemble, mais la Poste procède à des bilatérales avec les communes concernées et c'est une fois ces séances menées qu'une action commune pourra être envisagée.

Elle reviendra sur ce sujet lors de prochaines séances du Conseil.

M. Yvan CHRISTINET remarque que l'activité dans la rue piétonne durant les nocturnes du mois de décembre baisse sensiblement ces dernières années. Il y a bientôt plus d'animations autour du Château de Morges pour le Marché de Noël. Si l'on poursuit sur cette voie, il pense que les chalands qui viennent sur la rue piétonne ne viendront plus et trouve cela dommage.

Il émet le vœu que la commune puisse intervenir auprès de la COOR pour proposer plus d'animations dans la rue piétonne, ce qui serait appréciable.

Le deuxième point concerne le tournus des présidences pour les commissions ad hoc. Il peine à comprendre le fonctionnement et la répartition entre les partis, car en consultant le tableau qui avait été mis en place en début de législature, il n'a jamais réussi à retrouver l'ordre qui avait été décidé. Il y a certainement une raison et il serait curieux de l'entendre.

Mme la Présidente Floriane WYSS répond à M. CHRISTINET que l'ordre doit parfois être adapté quand, selon le tableau, un groupe devrait avoir une présidence concernant l'un de ses objets, ce qui n'est pas autorisé. Lorsque c'est le cas, des rocadés sont effectués. Pour ce soir, l'ordre des présidences aurait dû être PLR / PSIG / PLR mais comme le PSIG ne pouvait pas avoir la présidence concernant le rapport de la Municipalité N° 38/11.24 car celui-ci répond à un postulat PSIG, le PSIG et le PLR ont été inversés (PLR / PLR / PSIG). Elle précise encore que le tableau avait été élaboré en début de législature sur une base de 100 commissions représentant les 100 sièges du Conseil communal avec une répartition aléatoire proportionnelle au nombre de sièges par parti. La secrétaire du Conseil tient ce tableau à jour. Il est public et peut tout à fait être transmis aux différents chefs de groupes par la secrétaire pour faire un point de situation.

Mme Nicole JUFER TISSOT remercie pour la délicate fresque jaune posée sur le trottoir en bas de la rue des Vignerons en réponse à sa demande de signalisation du bus à cet emplacement.

M. Jean-Pierre MORISETTI s'exprime en ces termes :

« Je tiens à revenir sur les propos de mon éminent collègue, Jean-Bernard Thüler, à propos de la pagaille, si bien organisée, au niveau de la sortie d'autoroute à Morges-Est. J'avoue que, pour le coup, la seule chose bien orchestrée dans cette histoire, c'est la confusion ! Il faut reconnaître que là, nous sommes en plein cœur de l'art de la gabegie.

Je ne sais pas quel bureau d'ingénieurs est capable de concevoir un tel chef-d'œuvre de désorganisation, mais franchement, dans le privé, il y a bien longtemps qu'on leur aurait dit : « Merci, mais non merci ! » Vous savez, un petit message du style « Chère Mobilière » sur LinkedIn : « Votre contrat a été résilié pour cause de... trop de créativité ! »

Première question :

Chère Municipalité, avez-vous prévu de nous offrir un joli cadeau de Noël en réglant ce capharnaüm ? Ou faudra-t-il attendre le printemps pour respirer enfin un peu ?

Passons à un autre sujet, tout aussi épineux mais un brin plus « roulant » : la mobilité dans notre belle ville. En effet, si l'on se penche sur l'avenue de la Gare, du pont de l'autoroute/CFF jusqu'au Parc des sports, en passant par le passage sur la Morges, on se rend vite compte qu'il n'y a pas moins de...huit (oui, huit !) passages piétons. Huit fois, chers collègues, huit fois, les bus, les automobilistes et même les cyclistes doivent s'arrêter pour laisser passer les piétons. Et à chaque fois, c'est le même ballet : tu avances de deux voitures, puis tu t'arrêtes, deux voitures passent, tu redémarras et ainsi de suite. Un vrai concert de ralentisseurs qui serait presque comique si ce n'était pas aussi frustrant... et chronophage.

Donc ma deuxième question :

Chère Municipalité, ne serait-il pas judicieux d'installer des feux pour créer une véritable onde verte pour les piétons sur ces huit passages ? Un petit coup de pouce à la circulation, un joli « Allez hop, on circule ! » pour que les véhicules et les piétons traversent en alternance ET en toute sérénité. Les piétons passent au vert, les véhicules passent dans l'autre phase et tout le monde est content, ou presque. Cela fluidifierait considérablement la circulation dans ce secteur, et par extension, améliorerait le schmilblick dans toute la ville.

Je vous remercie pour votre attention et pour la réponse que je m'apprête déjà à recevoir, probablement en février, et je le comprendrais parfaitement, vu la complexité du sujet. En attendant, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente fin de soirée, en espérant que cette dernière soit moins « embouteillée » que nos routes !

M. Stéphane DEWARRAT est intervenu en février de cette année auprès des services concernés pour que les sorties de secours qui se trouvent sur les murs latéraux du CUBE soient mentionnées, car nombreux sont les cyclistes qui parquent leurs vélos devant ces sorties, ne sachant pas que ces portes ne sont pas de simples portes secrètes.

Il remercie la Municipalité et les services concernés d'avoir apposé ces panneaux et souhaiterait que les personnes qui parquent encore leur vélo devant ces sorties de secours, malgré la signalisation, prennent de nouvelles habitudes.

Mme Camille ROBERT profite de l'intervention concernant le deal de rue pour rappeler que jeudi 8 novembre à 18h00 à l'Espace 81 se tiendra le vernissage de l'exposition organisée par l'association qu'elle co-dirige. Une exposition intitulée « Visible, invisible, les usages de drogues au croisement des regards » qui a pour objectif de nous questionner sur notre propre rapport à la consommation de ces produits et à tordre le cou aux idées reçues et aux stéréotypes sur ces questions. Elle se réjouit énormément de la présence annoncée de

certaines membres de la Municipalité et convie toutes les Conseillères et tous les Conseillers à participer à l'événement.

Mme Alma CLAVADESCHER a le plaisir d'informer le Conseil de la renaissance de l'association des parents d'élèves Morges dimanche dernier, antenne de l'Association des parents d'élèves Vaud qui existe depuis plus de 50 ans et (APE) dont les buts sont de renseigner et soutenir les parents quant à la vie de leurs élèves, faciliter le lien entre l'école et les familles, faire connaître au public l'opinion de ces membres et la faire valoir auprès des autorités compétentes, répondre aux questionnements de ces membres, proposer des activités (cours, conférences touchant à la famille et au milieu scolaire au sens large).

Il existe 38 antennes dans le Canton, dont l'APE Echichens et l'APE Vufflens-le-Château. L'ancienne antenne de Morges avait fermé, il y a plusieurs années, faute de relève. Elle faisait partie des 5 parents déplorant l'absence de cette antenne qui se sont mobilisés pour la remettre en place avec la création d'un site internet, des séances de présentation et diverses activités. Les parents dont les enfants fréquentent les établissements de Morges Ouest, Morges Est et de Beausobre seront prochainement informés. Cette association est au service de tous et c'est la vôtre, les personnes intéressées seront invitées à rejoindre l'association et elle se réjouit d'avance de les retrouver. Elle remercie d'ores et déjà la Ville de faire un bon accueil à cette structure afin qu'un tel lieu puisse perdurer dans le temps.

Mme Véronique DESSAUX-HADORN revient sur l'interpellation de Jonathan Schopfer et regrette l'amalgame entre dealer de rue et requérant d'asile. Il est pourtant régulièrement relevé que la majorité des requérants d'asile ne participent en aucun cas au trafic de drogue et adoptent des comportements corrects.

M. Pascal MARTIN évoque également la mobilité, notamment au carrefour des Pâquis, Plan, Muret et chemin de la Grosse Pierre. L'attente au feu pour le passage piétons, qui permet de traverser l'avenue des Pâquis, est très longue, c'est pourquoi il pose ces questions à la Municipalité :

1. La Municipalité sait-elle pourquoi il faut attendre aussi longtemps ?
2. La Municipalité voit-elle une solution pour réduire ce temps ?

Si la Municipalité juge opportun de fusionner sa réponse avec d'autres questions portant sur le même thème, il ne s'y oppose pas.

M. Jonathan SCHOPFER revient sur les propos de Mme Clavadescher. Il a dit que 75% des interpellés sont des requérants d'asile, et non que tous les requérants sont des vendeurs. Il ne faut pas faire l'amalgame.

Mme la Présidente Floriane WYSS constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Elle remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 21h59 et la séance est close.

La présidente
Floriane WYSS

La secrétaire
Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes :

- Interpellation de M. Jonathan SCHOPFER au nom du groupe UDC « Deal de rue : évitons que notre belle Ville de Morges ne devienne prochainement Lausanne, Vevey ou Yverdon »
- Réponse orale aux questions de Mme Camille ROBERT « Promotion des logements abordables et initiative communale - est-ce une priorité de la Municipalité ? »
- Réponse orale à la question de M. Pascal GEMPERLI « Ouverture du nouveau Collège de Chanel et sécurité routière »

Interpellation UDC Morges

Deal de rue : Évitions que notre belle ville de Morges ne deviennent prochainement Lausanne, Vevey ou Yverdon.

Nous avons certainement toutes et tous déjà entendu ou vu ce qui se passe dans les villes citées en titre, entre l'augmentation des personnes marginalisées, la consommation de drogue et la vente de stupéfiants.

Mais avant ça parlons un peu d'histoire. Entre mai et juin de l'année 2000 une opération cantonale nommée Strada a été mise en place. Le rapport daté du 3 novembre 2000 sur cette opération indique que :

- 246 personnes ont été contrôlées,
- 172 personnes ont été inculpées,
- Plusieurs kilos de drogue ont été saisis,
- 75 % des personnes contrôlées étaient des requérants d'asile. Pour être un peu plus précis, les milieux africains « tenaient » la cocaïne et les milieux albanophone l'héroïne.

En 2002 et pour une période de 12 mois, l'opération Strada est reconduite. Au 1^{er} juillet 2013 on recommence pour une période de 2 ans.

Depuis 2013 plusieurs autre OP ont été faite pour anéantir le deal. La dernière, la plus importante, a été organisée le 14 mai 2024 à Lausanne.

- 39 personnes ont été contrôlée : deux ont été condamnées par ordonnance pénale immédiate à des peines privatives de liberté, quatre ont été placées en détention provisoire et trois ont été transférées dans d'autres cantons pour des peines à purger. Les autres individus ont été relâchés au terme des contrôles. Toutes ces personnes sont liées au trafic de produits stupéfiants, en particulier le trafic de cocaïne de rue dans les différentes villes du canton de Vaud. Les personnes incarcérées, dénoncées et transférées, sont des ressortissants nigériens et ghanéens.

La pétition « LE DEAL DE RUE... ÇA SUFFIT... ! TOLÉRANCE ZÉRO... » qui circule dans le canton de Vaud, l'arrivée de nouvelle drogue et l'agressivité des toxicomanes, nous interroge sur ce qui se passe dans notre ville.

Nous espérons que cette interpellation soit déposé à temps, et que la Municipalité prendra toutes les mesures possibles pour dissuader et anéantir toutes sortes de deal dans notre commune.

Nous posons donc à la Municipalité les questions suivantes :

- La Municipalité a-t-elle envisagé, avec les services de la police, de faire « pressions sur les toxicomanes dans les rues de Morges, par la présence de chiens policiers anti-stupéfiants, par exemple ?

- A-t-elle envisagée une solution pour éviter la présence des toxicomanes ou personnes en état d'ivresse sur la place de la gare ?
- A-t-elle un processus pour éviter que les personnes marginalisées ne sombrent dans la drogue ou n'envisagent d'en vendre ?
- A-t-elle envisagé la mise sur pied d'un plan de secours en cas de déplacement massif de drogue sur le territoire morgien ?
- A-t-elle envisagé de mettre, par exemple, un lien sur le site de la ville ou de la PRM, permettant d'avertir rapidement les services concernés d'un possible deal de rue ?
- A-t-elle des contacts avec la section Strada du ministère public afin d'avoir une vue d'ensemble des zones ou régions touchées par ces deal et de la possible arrivée de trafic sur le territoire morgien ?

Nous ne souhaitons pas remettre en cause le travail de nos forces de l'ordre, bien au contraire.

Nous espérons que cette interpellation donnera un élan nécessaire pour prendre des mesures visant à protéger tous les morgiens et morgiennes.

Au nom du groupe UDC Ville de Morges
Schopfer Jonathan

Réponse orale aux questions de Mme Camille Robert "Promotion des logements abordables et initiative communale - est-ce une priorité de la Municipalité ?"

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil Communal du 2 octobre 2024, Mme Camille Robert, Conseillère communale, a posé plusieurs questions concernant la promotion des logements abordables et l'initiative communale.

La Municipalité lui répond comme suit :

1. La Municipalité entend-elle se déjuger en revenant sur sa décision du 19 mars dernier déclarant l'initiative valide ?

L'initiative en termes généraux est conforme. Néanmoins, une analyse est en cours au sein des services communaux, afin de soumettre au Conseil communal un règlement respectant les principes MCH2 ainsi que l'esprit de l'initiative.

2. Le contenu de cette communication a-t-il fait l'objet d'une décision officielle de la Municipalité ?

Non, il ne faut pas faire d'amalgame, un article dans la presse ne saurait être considéré comme une communication officielle de la Municipalité. Le Municipal en charge du logement a répondu aux questions d'un journaliste au sujet des loyers abordables et de la difficulté de trouver un appartement libre en ville de Morges. Sans surprise, le sujet de l'initiative a été abordé et comme retranscrit dans l'article du journal, le Municipal a répondu que « La Municipalité mène actuellement une étude pour analyser les besoins des habitantes et habitants et formuler des propositions concrètes d'ici la fin de l'année ».

3. Si oui à quelle date et pourquoi n'a-t-il pas encore été communiqué au comité d'initiative, respectivement au Conseil communal ?

La question précédente a été répondue par la négative.

4. Quand la Municipalité entend-elle transmettre l'initiative et son préavis au Conseil communal ?

L'initiative a abouti le 15 juillet 2024. Un préavis est en cours de rédaction et sera déposé au Conseil communal à la séance du 4 décembre 2024.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 octobre 2024.

Réponse lue au Conseil communal en séance du 6 novembre 2024.

Réponse orale à la question de M. Pascal Gemperli "Ouverture du nouveau Collège de Chanel et sécurité routière"

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil Communal du 4 septembre 2024, M. Pascal Gemperli, Conseiller communal, a posé une question concernant l'ouverture du nouveau Collège de Chanel et la sécurité routière.

A la question « est-ce que la Municipalité juge opportun de profiter de l'ouverture de l'école de Chanel pour procéder à la sécurisation de ce tronçon ? »

La Municipalité lui répond comme suit :

La Municipalité est pleinement consciente de la situation autour du Collège de Chanel. C'est pourquoi elle a pris des mesures en terme de présence policière, notamment aux heures d'entrée et de sortie des classes et en terme de répression par des contrôles de vitesse réguliers. La PRM réalise de plus des interventions de sensibilisation et de prévention auprès des usagères et usagers afin de faire respecter les règles (parents, enfants, automobilistes). Elle a également réalisé des aménagements urbains, dont un rafraîchissement de la signalisation pour sécuriser ce tronçon, et en a déjà prévu d'autres pour l'année prochaine.

En 2025, les arrêts de bus Bellevue de la ligne 702 seront mis aux normes LHand et deviendront prioritaires, empêchant les voitures de doubler le bus. Le gabarit routier ainsi rétréci et une meilleure visibilité garantie pour l'ensemble des usagères et usagers, amélioreront la sécurité dans ce secteur. De plus, un marquage au sol indiquant la proximité avec une école sera réalisé au terme de ces travaux.

L'abaissement de vitesse à 30 km/h sur le tronçon sur l'avenue de Chanel en face du collège nécessite une étude approfondie et un préavis de la DGMR, ce projet sera étudié dans un second temps.

Ces mesures permettront de renforcer la sécurité des enfants sur l'ensemble de cet axe.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 novembre 2024.

Réponse lue au Conseil communal en séance du 6 novembre 2024.